

HARMONIE ENTRE NATURE, AMÉNAGEMENT ET BÉTON

COMMENT PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
AVEC UNE DÉMARCHÉ D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
DANS LES VOIRIES EN BÉTON ET LES ESPACES
VERTS URBAINS ?

4/10/22
ESPACE
AIMÉ CÉSAIRE

THÈME 3

LA DÉMARCHE GLOBALE D'ACHATS
RESPONSABLES ET D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE DU DÉPARTEMENT DES
HAUTS-DE-SEINE ; GRANDS PRINCIPES ET
EXEMPLES DE RÉALISATIONS

Lucile MAURANNE

Chef de l'unité des politiques environnementales
Conseil départemental des Hauts-de-Seine /
direction des parcs, paysages, et environnement

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

■ Plan national pour des achats durables PNAD (2022-2025) - mars 2022

D'ici 2025

- 100% des marchés avec au moins une considération environnementale
- 30% d'entre eux avec au moins une considération sociale

■ Chiffres 2021 pour le Département 92

- 2 158 fournisseurs actifs
- 429 M€ d'achats réalisés
- 232 marchés (> à 40 k€ HT)
- 38% de marchés (> à 40 k€ HT) incluant des considérations environnementales

Considérations
environnementales :
clauses – critères de
sélections de offres - objet
du marché

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

- **Plan de décarbonation 2022-2024 du CD92 : avec 14 actions - nov. 2021**
 - Objectif : Réduction de -12% des émissions globales du CD92 à l'horizon 2024
 - Action n° 1 : Systématiser le recours aux considérations environnementales dans les marchés publics
et établir un contrôle de leur application par les prestataires
- **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) du CD92 - déc. 2021**
 - Objectifs : 100 % de considérations environnementales avant 2025 (2023 visé)



UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

- **Schéma de Promotion des Achats Socialement Responsables (SPASER) – 4 axes prioritaires : 15 objectifs - 27 actions**
 - **Proximité** : faire de la commande publique un levier de dynamisation du tissu économique
 - **Solidarité** : accroître l'impact social positif de la commande publique
 - **Des achats durables et décarbonés** : participer au travers de la commande publique à la réduction de l'impact environnemental sur les ressources et l'énergie
 - **Des achats efficaces** : utiliser la commande publique comme vecteur d'innovation et de performance pour développer une économie plus circulaire

EXIGENCES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE

Parcs et jardins départementaux

- Parc ou jardin départemental
- Forêt domaniale
- Grand espace végétalisé
- Arbres d'alignement



1. Parc des Charteraines
2. Stade olympique Yves-de-Monno
3. Parc Pierre Lagravère
4. Promenade bleue
5. Parc du Chemin de l'Île
6. Parc André Malraux
7. Parc de la Folie Saint-James
8. Promenade Jacques Baumelet
9. Talus boisé de Garches
10. Étangs de la Marche
11. Parc Casimir Davaine
12. Parc du Pré Saint-Jean
13. Jardin Albert-Kahn
14. Parc de l'Île de Monsieur
15. Hiras de Jardy
16. Talus de Bellevue
17. Parc de l'Île Saint-Germain
18. Promenade des Vallons de la Bièvre
19. Bois de la Solitude
20. Bois de la Garennie
21. Étang Colbert
22. Parc Herai Sellier
23. Domaine de la Vallée-aux-Loups
24. Domaine de Sceaux

EXIGENCES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE

■ Sélection des candidatures

Fourniture de références et de certificats de qualification professionnelle ou leur équivalent

- Aménagements paysagers - P120
- Elagage/Élagage spécialisé - E 141 ; E 142
- Voirie urbaine, routes, autoroutes et Grandes infrastructures - H125
- Élagage dans l'environnement de lignes BT ou HTA - H 121

- Travaux de terrassements courants en milieu non urbain - FNTP 2322
- Revêtement en béton coulé en place Bétons décoratifs - FNTP 3433
- Ouvrages métalliques de technicité courante - FNTP 122

QualiPaysage



EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE

- **Label Eve® - Espace Végétal Ecologique - accréditation par Ecocert :**
- **18 parcs labellisés depuis 2012**
 - 110 points de contrôles vérifiés
 - 10 thèmes : paysage, biodiversité, eau, sol, air, bruit, énergie, déchets, matériels/matériaux et produits et aspects sociaux et humains
- **Points d'amélioration dans le cadre du label Eve®**
 - Matériels thermiques : évolution vers le Zéro thermique : 70% du bilan carbone des parcs lié à l'usage du gasoil
 - Economie circulaire : + rigoureux sur la qualité du tri et de technique de compostage avec 1 personne référente au niveau entreprise pour valoriser réemploi sur site
 - Bruit : respect des horaires de quiétude dans le parc y compris pour la pause méridienne
 - Biodiversité : respect des périodes de reproduction des espèces dans la planification des travaux/tonte
 - GES : reporting de données obligatoires pour faire Bilan GES du Département → Évolution possible vers bilan Carbone des chantiers
 - Plans de gestion de parcs : à lire et à respecter par les entreprises



EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE

- **Label LPO- Protection de la biodiversité : 10 parcs labellisés depuis 2004**
- **Plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE 2022-2026**
 - Espaces de nature classés en zones calmes
 - Préserver la quiétude des zones calmes existantes
 - Réduire les ambiances acoustiques dans les parcs



Mesures acoustiques et enquête de satisfaction
Renforcement de la flotte électrique : véhicules – scooters – vélo
Utilisation des pâturage (moutons), chevaux de traits

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE

▪ MATÉRIELS ÉLECTRIQUES



- Matériels portés (ex : souffleurs à dos, taille haie, débroussailleuse,...) ; tronçonneuses
- selon circonférence branche; Moto-chauffeuses et broyeurs de branches
- Tondeuse - sauf terrain de sport et golf

▪ MATÉRIELS BRUYANTS



- Tous matériels émettant > 78 dB dans un rayon de 10 mètres de distance de la source
- Matériel électrique interdit pendant période de nidification pour l'entretien des arbres sur RD



- Restrictions supplémentaires : zones de silence et zone naturelles protégées (horaire, saison (nidification),...);
les pauses méridiennes

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE



▪ TOUT VEHICULE CIRCULANT DANS LE PARC

- Vignette « Crit'air 2 » maximum y compris > 3,5 tonnes



▪ VEHICULES FAIBLES EMISSIONS

- Véhicules affectés à l'entretien < 3,5 tonnes
- Véhicules à faibles émissions ou utilisant du biocarburant (< 60 g CO₂ /km) – gazoil interdit



▪ SI CARBURANT → ECOLOGIQUE

- Tous les matériels thermiques de type rotovateur, scarificateur, tronçonneuses selon circonférence branche; motobineuse, microtracteurs etc. doivent utiliser un carburant écologique (type ASPEN) et < 8 ans
- Utilisation de bio-lubrifiants
- Kit récupération anti-pollution (huiles, carburants...)



EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS DE LA DIRECTION DPPE

■ DECHETS CHANTIERS – TRI 5 voire 7 FLUX

- Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets portés par la Région IDF

TRAÇABILITÉ



■ DECHETS VERTS

- Réemploi sur site privilégié : Objectif zéro exportation
- Si exportation : alors valorisation de type compostage selon une plateforme selon norme Vegéterre « 14 0001 » mise au point par l'ADEME
- Pour les exportations de bois des parcs : valorisées prioritairement en produits destinés au chauffage ou à défaut en plateforme de compostage



■ DECHETS DES USAGERS

Respect de la collecte sélective du site



CONTACT : **Lucile MAURANNE**

Imauranne@hauts-de-seine.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION